

SALON D'AUTOMNE DU PETIT FORMAT

organisé par l'Association des Beaux-Arts de Sannois

du 7 au 15 octobre 2017

au Centre CYRANO, place du Général Leclerc 95110 - SANNOIS

Invités d'Honneur :

Juliette GALLAS peintre et **Daniel TIHAY** sculpteur

Invité Francilien : **Frédéric SENOT de LA LONDE**

Regard sur ... **Martine CANILLAC**

Inscription **doit parvenir à l'association avant le 9 septembre 2017**

Joindre la notice et le règlement par chèque libellé à l'ordre de l'A.B.A.S.
Sélection sur photos des œuvres présentées pour les sculpteurs et métiers d'art.

Envoyer l'ensemble par courrier à : Christiane BLESSON, Présidente de l'A.B.A.S.
50 rue de St-Gratien 95110 SANNOIS

ou envoyer la notice par mail à : salonautomneabas@gmail.com

Dépôt **au centre CYRANO Place du Général Leclerc à SANNOIS**

Peintures : au 3^{ème} étage, le samedi 16 septembre de 9h à 12h et de 14h à 18h

Sculptures : au 1^{er} étage, le vendredi 6 octobre de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vernissage Samedi 7 octobre 2017 **à partir de 11 h.**

Retrait Dimanche 15 octobre de 18h à 20h.

Passé ce délai il sera demandé 5€ de frais de garde par œuvre et par jour.

Conditions :

Le salon est ouvert aux artistes peintres, dessinateurs, graveurs, aquarellistes, sculpteurs, infographistes, photographes, ainsi qu'aux artistes exerçant un métier d'art et présentant des pièces uniques et originales.

Les copies sont interdites.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'exposer des œuvres de plus grands formats à titre exceptionnel.

Les œuvres sont obligatoirement présentées au jury lors du dépôt. **Les décisions du jury sont sans appel.**

Toutes les œuvres exposées sont à vendre et les œuvres non présentées au jury le jour du dépôt seront absentes du catalogue et du salon.

L'Association assure la promotion du salon à l'aide de supports papiers (affiches, flyers, cartons d'invitation, catalogues couleurs, médias) et sur internet (site de l'association : www.salonabas.com).

Formats, nombre d'œuvres et présentation :

Chaque œuvre doit obligatoirement comporter au dos : nom et adresse de l'artiste et titre de l'œuvre.

Prévoir impérativement l'emplacement des pitons d'accrochage et les scotcher au dos pour ne pas endommager les œuvres pendant le stockage.

❖ **Peintures :**

5 œuvres format 5F (35x27 cm maxi) ou 3 œuvres format 8F (46x38 cm maxi) présentées avec baguettes, caches-clous ou cadre américain

❖ **Œuvres sur papier :**

5 œuvres 30x40 cm maxi ou 3 œuvres 40x50 cm maxi.

2 œuvres pour les dessins (40x50 cm maxi) : mine, encre, sanguine, fusain. .

Les sous-verres munis de pinces ne sont pas acceptés pour des raisons de sécurité.

❖ **Sculptures et Métiers d'Art :**

5 œuvres de moins de 50 cm ou 3 œuvres de moins de 80 cm.

Les sculpteurs et métiers d'art apporteront leurs socles.

Les œuvres devront y être fixées en toute sécurité.

Droits d'inscription et d'accrochage :

- . **Cotisation** : 35 euros par artiste sociétaire et exposant.

Si aucune œuvre n'est sélectionnée par le jury ou en cas de désistement, la somme de 15 euros restera acquise à l'association pour frais de dossiers.

- . **Droit d'accrochage** : remboursé pour les œuvres non sélectionnées par le jury.

Les exposants peuvent faire paraître une photo dans le catalogue, dans la mesure des places disponibles moyennant la somme de 10 €.

Les Sociétaires ont le privilège d'exposer une œuvre supplémentaire aux 3 ou 5 œuvres prévues, sans augmentation des droits d'accrochage, ainsi que la parution gratuite d'une photo dans le catalogue.

Acquisitions :

Les chèques sont libellés au nom de l'artiste.

L'artiste accepte de faire un don de 15 % du montant de la vente à l'Association.

Assurances :

La salle d'exposition est sous alarme hors des heures d'exposition.

L'Association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des œuvres quelle qu'en soit la cause. Les artistes sont invités à assurer personnellement leurs œuvres contre tous risques auprès de l'assureur de leur choix.

Palmarès : de nombreux prix seront attribués le jour du vernissage.

Droits de reproduction :

La participation d'un artiste au Salon entraîne automatiquement la cession de tous les droits de reproduction des œuvres exposées ou communiquées à l'Association des Beaux-Arts par tout procédé et sans limite de délai dans le temps.

Le simple fait de participer au Salon vaut acceptation de toutes les présentes conditions et implique l'abandon de tout recours.

Contacts : A.B.A.S. Association des Beaux-Arts de Sannois.

Présidente : **Christiane BLESSON** tél : 01 39 81 91 70 - Vice-président : **Gilles GRUPE** tél : 01 39 82 10 53
Internet, blog de l'ABAS : www.salonabas.com - adresse mail : salonautomneabas@gmail.com

- RÉCÉPISSE DE DÉPÔT SERVANT D'ACCEPTATION AU PRESENT RÈGLEMENT-

NOM :

Prénom :

Adresse :

Nombre d'œuvres présentées :

Date : / /2017

Signature de l'artiste :

Cadre réservé à l'ABAS

Nombre d'œuvres sélectionnées par le Jury :

Reçu la somme de : €

Date : / /2017

Signature ABAS :

**A présenter au Comité du Salon lors du dépôt et du retrait des œuvres
ainsi que pour recevoir le catalogue du salon**